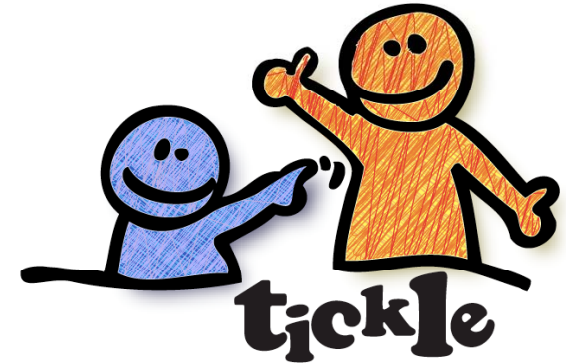


L'interculturalité en Alsace : un contexte difficile...



1

EDITH WEBER,

PROFESSEUR FORMATEUR, RESPONSABLE DE
L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DU CFEB, CENTRE DE
FORMATION AUX ENSEIGNEMENTS BILINGUES

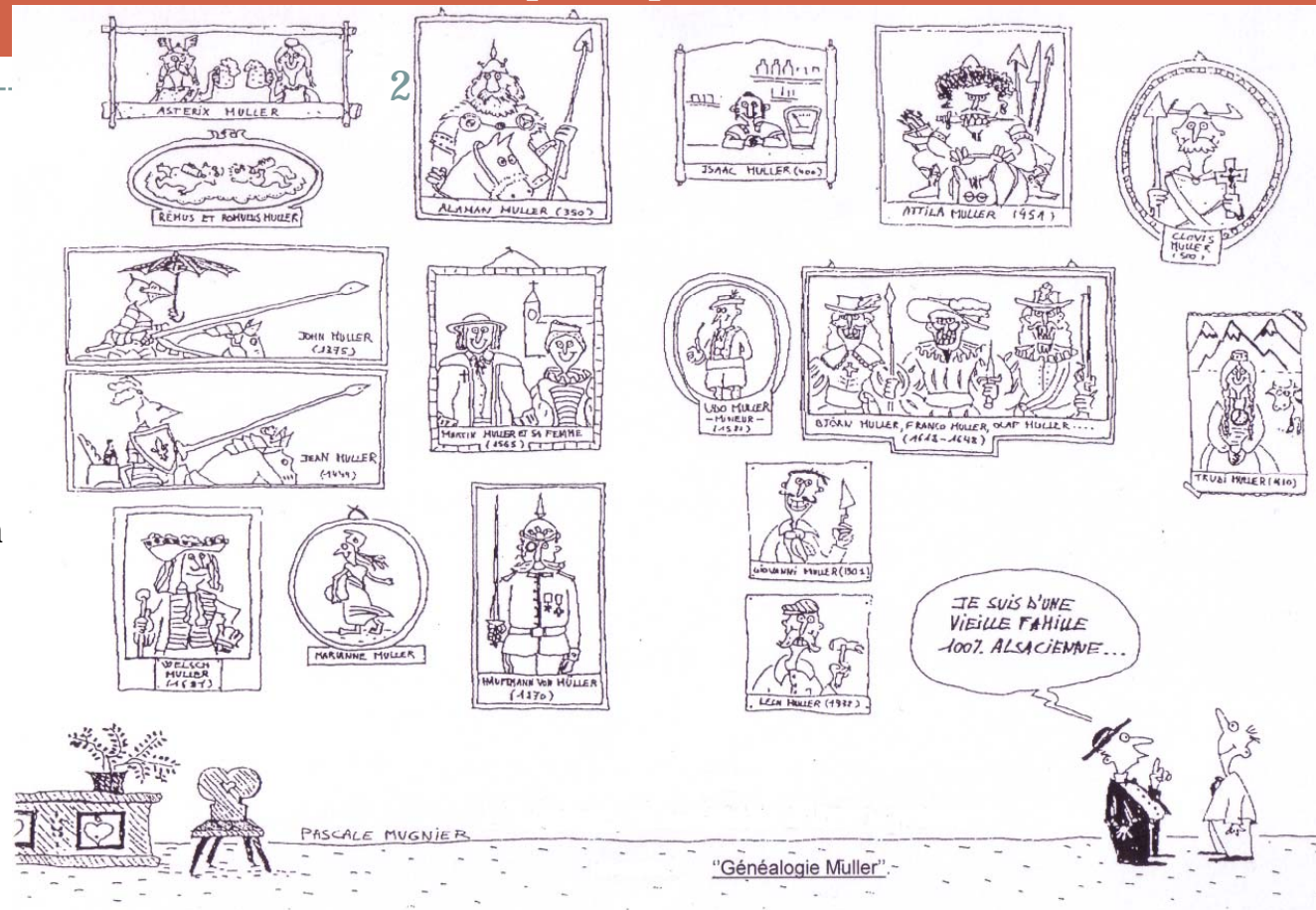
NICOLAS SCHRECK,

PROFESSEUR FORMATEUR EN HISTOIRE GÉOGRAPHIE

Problématique :

Pourquoi l'Alsace, perçue pour un territoire transfrontalier, peine-t-elle autant à accepter pour les autres ce qu'elle revendique pour elle-même, dans le cadre de la République ?

L'identité alsacienne réduite à une simple hérédité... Dessin de presse, Pascale MUGNIER, Exposition "L'Alsace d'ailleurs", 1991



I. Mise en perspective historique :

“les cigognes passent, les hommes restent”.

Une terre d’

3

“Armi Herrgelofeni”.

A. Quelques spécificités communes de la Regio en matière d’immigration :

- Une Alsace, qui comme tout le **bassin rhénan** jusqu’aux Pays-Bas, est un espace privilégié du développement industriel, avec les trois “industrialisations”. Elle fait appel depuis le milieu du XVIIIème siècle à une importante main-d’œuvre d’immigration.
- Quelques caractéristiques :
 - Les 3 pays sont une zone de forte densité de population étrangère, supérieure aux moyennes nationales.
 - Une prédominance numérique de la communauté turque.
 - Un développement économique remarquable, dans la “Banane bleue” , et qui continue d’attirer une main-d’œuvre industrielle.
 - La frontière entre les 3 Etats ne constitue pas un obstacle aux flux de personnes.

L'interculturalité en Alsace : un contexte difficile...

- De multiples aspects migratoires :
 - Les Frontaliers
 - Les immigrés
 - Les délocalisations industrielles en Alsace
 - Les flux de consommation ("chalandise").
 - Une "immigration résidentielle"...
- Les immigrés représentent 10 % de la population de l'Alsace. La région compte près de 180.000 immigrés (mi-2004) (contre 148.000 en 1999) : des Turcs, des Allemands, des Suisses et des Maghrébins...

L'interculturalité en Alsace : un contexte difficile...

- Les principales communautés immigrées (mi-2004) :

Turquie	28500
Allemagne	23500
Algérie	18000
Maroc	19000
Italie	13500
Portugal	11000
Total :	179.000,

soit + 31.000 depuis 1999

Chiffres pour l'Alsace, revue n°34, septembre 2006.

L'interculturalité en Alsace : un contexte difficile...

B. L'Alsace est demeurée un territoire extérieur aux choix fondamentaux constitutifs de la nation.

- **Dès l'annexion de 1648**, Louis XIV, en découvrant un "beau et grand jardin", offrait contre une fidélité un "grand soulagement" : un statut extérieur aux barrières douanières, une administration directe par des Intendants de talent, un Conseil souverain d'Alsace enfin, qui devait s'exprimer sur les questions identitaires : l'emploi de la langue, le droit allemand, alsacien, français, la spécificité du Rhin...
- Elle avait pourtant été - oh combien! - présente au temps d'un **Républicanisme de combat**, au temps de la lutte contre la Seconde Restauration (en particulier les années 1820-24), du Second Empire... Les Alsaciens ont été présents aux côtés des républicains français au service des libertés (jusqu'en 1848).

L'interculturalité en Alsace : un contexte difficile...

- Elle est absente de la **naissance de la République scolaire (les années 1880)** :
 - Enraciner le régime.
 - Séculariser.
 - Remplacer l'enseignement religieux par l'enseignement civil et civique .
- Les Alsaciens ne sont pourtant pas absents de l'atmosphère républicaine , malgré l'annexion à l'Allemagne :
 - La **colonisation**, avec le peuplement de l'Algérie (1872)...
 - L'Alsace est l'objet de la **Revanche**.
 - L'Alsace sert de toile de fonds à **l'Affaire Dreyfus**...
 - Enfin, la **Ligue de l'Enseignement**, Jean Dollfus, Jean Macé...

L'interculturalité en Alsace : un contexte difficile...

C. L'Alsace est arrivée à obtenir, dans le cadre de la République, une forme de reconnaissance de sa singularité.

- D'abord le temps de la **protestation** :

“L'Allemagne a excédé son droit de nation civilisée en contraignant la France vaincue au sacrifice d'un million et demi de ses enfants... Des citoyens ayant une âme et une intelligence ne sont pas une marchandise dont on peut faire commerce... Un contrat ne vaut que par le libre consentement... Pour qu'une cession soit valable, il faut la reconnaissance des habitants... En nous choisissant tous, tant que nous sommes, nos électeurs ont, avant tout, voulu affirmer leur sympathie pour leur patrie française et leur droit de disposer d'eux-mêmes”

Discours du député de Saverne Teutsch, au nom des 15 députés alsaciens-lorrains, devant le Reichstag, 18 février 1874.

L'interculturalité en Alsace : un contexte difficile...

- Reconnaître l'Alsace pour elle-même était bien l'offre allemande d'**assimilation** :

L'Option

Le développement d'un folklore

Un premier autonomisme...

Surtout une Allemagne qui accorde des **constitutions**, en particulier celle du 3 mai 1911.

L'interculturalité en Alsace : un contexte difficile...

- Cette reconnaissance est perçue comme **légitime**,

car :

- l'Alsace vit difficilement l'abandon de la Mère-Patrie.
- elle est l'objet principal de la "Revanche"...
- elle voit s'opposer vision allemande de la Nation et vision française.

= conclusion : Pour la communauté juive, l'objectif républicain entendait "ne rien leur accorder comme Nation, tout leur accorder comme individu"... Les Alsaciens ont obtenu l'inverse : être reconnus comme une Nation. Dès lors, l'Alsace est en défaut par rapport à l'égalitarisme républicain.

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

11

A. Par un **particularisme confessionnel** reconnu et assumé :

- Les 3 cultes reconnus
- La victoire des Catholiques sur la République (grève scolaire), durant l'Entre-deux-guerres et une fossilisation autour d'un "bloc de constitutionnalité pour l'Alsace" : le Concordat et le statut confessionnel des écoles...

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

12

B. Quelle peut être la place de l'islam en terre concordataire ?

Un contact massif et unique entre une grande communauté turque et des communautés maghrébines.

Un brassage entre les diverses nationalités maghrébines.

Un islam qui doit quotidiennement se confronter à un christianisme diversifié en 3 grandes Églises reconnues.

Des liens plus épisodiques avec une communauté juive bien implantée.

Une visibilité religieuse de plus en plus acceptée, avec la construction de mosquées.

Un culte stigmatisé à la suite des affaires de voiles, dans une terre qui n'impose la laïcité qu'à l'islam...

La possibilité de constituer une faculté de théologie à Strasbourg

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

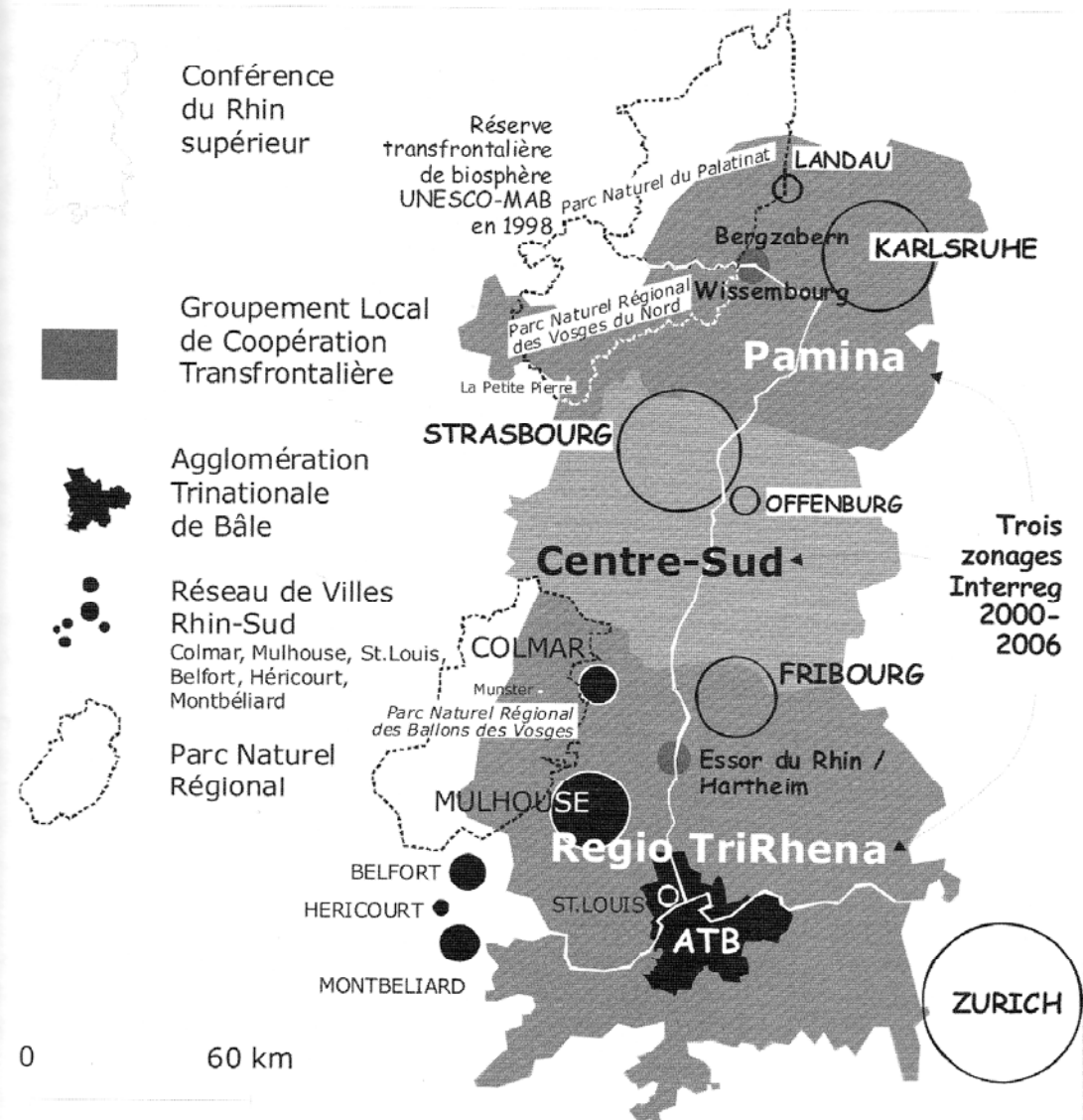
13

C. Par des logiques spatiales qui accordent toute leur importance à un espace en recomposition violente : cette logique alterne “confusion et complexité” (Raymond Woessner) :

- Un phénomène transfrontalier ancien et renouvelé : aéroport binational Mulhouse-Bâle (1949), Regio basiliensis (1963), devenue Regio TriRhena, Conférence du Rhin supérieur (1975),... Cet espace sur la frontière historique du Rhin est ouvert. A l’opposé, la “ligne bleue des Vosges” redevient, par le refus de prolonger les 2x2 voies, un goulot d’étranglement.

- 3 espaces potentiels :

Une proposition de logiques spatiales, selon le géographe Raymond Woessner, Laboratoire de Cartes, UHA, 2006.



- 2 villes jouent un rôle de métropoles : Bâle ou ATB (Agglomération Trirhénane de Bâle, 2001) regroupant 3 nationalités et 600.000 habitants et affirmant une spécialisation marquée (BioValley), Strasbourg l'Européenne...
- Une contestation de la place de la région comme "carrefour" : une ouverture relative à l'Est, une fermeture à l'Ouest, un risque de constituer bientôt un glacis.

= Une frontière "coupure" ou "couture" ?

D. Par une Alsace, devenue un temps la terre d'élection du Front national

- Une communautarisation de l'offre politique.
- Une dualité des votes : des banlieues, une spécificité rurale (dans certaines vallées vosgiennes et dans le nord de l'Alsace).
- Une absence d'unité du vote frontiste, avec des groupes politiques revendiquant l'identité alsacienne ("Alsace d'abord").

III. L'Alsace a mal à sa langue...

17

A. La politique de francisation fut une réussite éclatante...

- La première politique présenta le dialecte comme une langue vulgaire, son emploi comme un risque d'exposer l'enfant à un handicap social, lui rendant impossible le loyalisme à la France, une "véritable emprise culturelle de la France".

"Il n'y a aucune raison de maintenir les élèves dans leur sous-culture d'origine".

Propos d'un Inspecteur de l'Education nationale en 1972.

- = Le résultat est que l'Alsacien tente de mesurer son patriotisme au dédain dans lequel il entretient sa langue maternelle.
- L'Alsacien est exclu des langues régionales, en particulier en janvier 1951, lorsque l'Etat donne un statut aux langues et dialectes locaux, excluant les langues allogènes, dont l'allemand. Ce n'est qu'au 18 décembre 1952 qu'un enseignement facultatif de l'allemand est organisé en Alsace, peu appliqué car combattu par le Syndicat National des Instituteurs.
- Le début véritable d'un enseignement de l'allemand en cours moyen ne sera réalisé qu'en 1972, avec 2.5 heures d'allemand.

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

18

B. Des réalités alsaciennes pourtant prises en considération

- Le tournant est lié à l'action du recteur Pierre Deyon, qui le 9 juin 1982 impose un soutien de l'Etat et de ses fonctionnaires à un enseignement en allemand et de culture régionale.

“Parce que son histoire, ses parlers, sa position frontalière marquent fortement la personnalité de l'Alsace, parce que l'alsacien que parle une majorité des habitants de cette région a pour expression écrite une langue de culture et de diffusion internationales : l'allemand, il importe d'envisager ici tous les aspects linguistiques et culturels de ce programme académique”.

Pierre DEYON, “le programme Langue et culture régionales en Alsace. Bilan et perspectives juin 1982”, *Revue d'Alsace*, 112, 1986, p. 363-371.

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

19

C. Une reconnaissance institutionnelle :

1) Un point sur quelques textes :

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

20

- La circulaire du Recteur du 20 septembre 1995, encore en usage, affirme que “l’allemand présente, du point de vue éducatif, la triple vertu d’être à la fois l’expression écrite et la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion européenne et internationale. Enseigner l’allemand en Alsace participe ainsi à une triple entreprise : soutien de la langue et culture régionales, enseignement précoce des langues vivantes et initiation à une culture européenne et internationale”.

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

21

Cette circulaire définit 4 axes au contenu :

- L'Alsace, entité régionale et aspects spécifiques (histoire linguistique de l'Alsace, cultes concordataires, droit local, langue et littérature, art, identité, tout en dénonçant déjà les dérives, en particulier, les contradictions de la mémoire alsacienne (autonomisme...) et la vision réductrice de l'Alsace des 5 "C" : "Cathédrale, Choucroute, Coiffe, Cigogne et Colombages".
- L'Alsace, terre de rencontre à la convergence des espaces français et germanique.
- L'Alsace dans l'espace rhénan.
- L'Alsace, dans sa dimension européenne et internationale.

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

22

- Le Bulletin officiel du 13 septembre 2001 portant sur le développement de l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée :
 - Préservation et transmission d'un élément de la richesse du patrimoine national.
 - Contribution à la reconnaissance de la diversité culturelle au sein de la communauté nationale
 - Ouverture aux communautés linguistiques proches par le développement de relations créées par ces voisinages et en vue de constituer une identité régionale...
 - Construction par les élèves de compétences de communication dans la langue régionale étudiée...
 - Acquisitions culturelles liées au patrimoine dans lequel s'inscrit la langue (histoire, géographie, littérature, arts....).

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

23

- Enfin, la Déclaration commune du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports du Bade-Wurtemberg et de l'Académie de Strasbourg, 5 avril 2004 :

Promouvoir :

- Le partenariat direct entre les écoles
- L'échange d'enseignants entre les écoles partenaires
- Les échanges individuels entre élèves
- Des projets par euro-districts...

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

24

2) Dans les établissements :

- Dans le **Primaire** :

Les difficultés d'un recrutement de Professeurs des Ecoles, ayant les compétences en langue régionale

La création des sites bilingues, à parité horaire entre le français et l'allemand et avec un prolongement dans le secondaire.

La création d'abord d'une formation complémentaire, puis l'instauration d'un concours de la "voie régionale" et la création d'une formation "voie régionale" (CFEB).

L'expérimentation de Didenheim (qui n'est pas la seule tentative sans doute)

La généralisation de l'enseignement de l'allemand à partir du CP qui induit l'obligation pour tous les professeurs des écoles d'apprendre à enseigner l'allemand

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

25

- Dans le **Secondaire** : L'exemple de **Langue Régionale d'Alsace** (anciennement Langues et Cultures Régionales) :

Analyse du bilan de l'option au baccalauréat, 2007 :

- Les effectifs au baccalauréat, passant une option, sont passés de 519 candidats (en 2000) à 1210 (en 2007),
- Seuls 6 % des candidats présentent l'option en dialecte et 3 % en allemand, pour 91 % en français (2007).
- Les sujets abordés n'accordent pratiquement plus de place à la langue du voisin... Les sujets d'histoire et géographie abondent (47 % des sujets au bac de 2007), les sujets prenant appui sur la littérature (dans les trois langues) représentant 12 % des interrogations et les sujets prenant appui sur des documents linguistiques 4.5 % (2007, contre 10 % en 2003).

L'option qui touche près de 100 établissements secondaires doit encore augmenter ses effectifs : la parité linguistique nouvellement offerte dès la classe de 6^{ème}, avec une quatrième heure d'allemand, sur programme LCR...

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

26

- L'enseignement des langues et cultures d'origine (Elco).

- Un apport historique majeur : les “moniteurs étrangers” d'origine polonaise encadrant des cours de langues vivantes dans les années 20... toujours dans la perspective d'un retour au pays.

- Diverses questions :

Ne convient-il pas d'abord de privilégier la langue de la nation d'accueil, gage d'une intégration facilitée.

Cet enseignement est-il compatible avec les impératifs égalitaires, laïcs et républicains de l'école publique ?

Est-il un bilinguisme de même valeur que celui de l'alsacien ou de l'allemand ?

Son enseignement n'est-il pas un système importé, calqué et donc en décalage ?

Quelle langue privilégier : maternelle, nationale, officielle, minoritaire...

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

27

- 160 écoles possèdent en Alsace le dispositif.

- Problèmes ?

Peut-on tolérer la juxtaposition de méthodes pédagogiques, de programmes, de contenus, de supports, parfois en contradiction avec le programme républicain ?

Quel intérêt pour des enfants dont le retour dans la patrie des pères et des mères est peu probable.

Ne s'agit-il pas d'une ségrégation intentionnelle ?

II. Un égalitarisme républicain potentiellement mis à mal

28

Quelques statistiques :

	2001	2006
Cursus bilingue paritaire public premier degré	6661	11804 élèves
En nombre d'établissements :		
- Cursus premier degré public paritaire		525 classes
- Cursus bilingue collèges publics		33 établissements
- Cursus bilingue lycées publics		9 établissements
		(pour environ 500 Abibac / an)

LRA : 5000 élèves du secondaire, dans 110 établissements. Une ouverture de 50 classes programmée en 4 ans.

Nos pistes d'analyse :

- Quelle reconnaissance l'école réserve-t-elle aux langues d'origine, en particulier dans les pratiques de classe ?
- Ces langues acceptées importent des cultures d'origine dans le cadre scolaire. L'École est-elle capable de les accepter, tout en veillant à l'égalitarisme républicain ?
- Va-t-on vers un "multiculturalisme" en Alsace, autre que celui déjà reconnu, le franco-allemand ?
- La reconnaissance des langues va-t-elle de pair avec une reconnaissance des cultures ?
- La reconnaissance des langues et des cultures serait-elle garante d'une ouverture culturelle ?
- Une ouverture culturelle de ce type garantirait-elle l'ouverture aux valeurs européennes ?

Les coordonnées :

30

IUFM – CFEB : Centre de Formation aux Enseignements Bilingues,
3, rue du 4 février, BP 68, 68502 Guebwiller Cedex
03.89.62.17.80

Edith WEBER : edith.weber@alsace.iufm.fr

Nicolas SCHRECK : nicolas.schreck@alsace.iufm.fr

